



IRAN LIBERATION

N°364

Bulletin d'information de la commission des Affaires étrangères du Conseil national de la Résistance iranienne

28 mars 2011



De g.à dr.: David Matas, Gianfranco Fattorini, Eric David, Sid Ahmed Ghozali, Eric Sottas, Paddy Ashdown, Juan Garcès, Emmanuel Poilâne.

Conférence au Palais des Nations
9 mars 2011

Juristes et défenseurs des droits de l'homme réunis à Genève sur Achraf et le soulèvement en Iran

Communiqué de trois ONG :

Parallèlement à la 16e session du Conseil des droits de l'homme [à Genève], une réunion a eu lieu sur l'invitation de l'Organisation mondiale contre la torture (OMCT), France Libertés - Fondation Danielle Mitterrand et le Mouvement Contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples (MRAP) le 9 mars 2011. La réunion a débattu des derniers

événements en Iran ainsi que sur la situation humanitaire dramatique qui prévaut à la Cité d'Achraf en Irak, dont les 3.400 habitants sont des non-combattants désarmés protégés par la Convention de Genève (en particulier l'article 45). Les représentants des Etats-Unis, l'ancienne puissance occupante, avaient donné des garanties écrites à chaque individu dans le camp assurant leur sécurité.

Les points suivants ont été recommandés au cours de cette réunion :

1. Condamner les violations flagrantes et généralisées des droits de l'homme en Iran.
2. Condamner toutes les exécutions de prisonniers politiques, notamment les exécutions de parents de résidents d'Achraf,
3. Exhorter le gouvernement de la République islamique d'Iran à libérer immédiatement toutes les personnes arrêtées lors des émeutes en Iran,
4. Soutenir le projet de résolution qui va être présenté lors de la 16e session du Conseil des droits de l'homme sur l'Iran, demandant la nomination d'un Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme en République islamique d'Iran et exhorter les États membres à appuyer l'adoption du projet de résolution.
5. Trouver une solution à long terme pour la Cité d'Achraf, ce qui pourrait contribuer à des changements fondamentaux en Iran et en Irak.
6. Appeler le gouvernement irakien à protéger les résidents d'Achraf.
7. Appeler le gouvernement suisse à assurer l'application de

la 4e Convention de Genève.

8. Appeler le Haut-commissaire aux droits de l'homme l'ONU à mettre la protection des résidents du camp d'Achraf en tête des priorités de son Bureau.

9. Appeler l'Organisation des Nations Unies et les États-Unis à prendre des mesures urgentes pour protéger le camp d'Achraf. Les mesures essentielles devant au moins inclure:

- Recourir à tous les leviers possibles pour forcer le gouvernement irakien à mettre fin à la torture psychologique des résidents et à cesser toutes sortes de méthodes de harcèlement contre les résidents du camp, toutes les tentatives mettant en danger leur sécurité, en particulier retirer toutes les séries de haut-parleurs qui jour et nuit diffusent des menaces et des insultes dans le but de démoraliser les habitants.
- Que les Nations Unies installent une équipe d'observateurs permanente à Achraf et que les USA protègent l'équipe de l'ONU avec une unité militaire appropriée.



Gianfranco Fattorini
Co-président du
MRAP

Depuis la création de la république islamique en Iran, des millions de personnes ont été victimes de discrimination ou privé de leurs droits fondamentaux. L'Iran se trouve régulièrement dans le peloton de tête du triste classement du nombre d'exécutions par pays. La peine de mort est un instrument entre les mains du gouvernement pour faire face à l'instabilité politique et à la crise sociale. Selon les autorités iraniennes, 80% environ des exécutions sont liées à des affaires de trafic de stupéfiants. En réalité cette accusation cache mal souvent des exécutions sommaires d'opposants au régime. Ali Saremi exécuté le 27 décembre 2010, Jafar Kazemi et Mohamad-Ali Aghaï exécutés le 24 janvier 2011, les trois hommes ont été pendus à la prison d'Evine de Téhéran, accusés de soutenir une organisation interdite, l'OMPI. Pendant bien trop longtemps la communauté internationale est restée comme indifférente, ce qui a permis aux dirigeants de Téhéran de croire qu'ils pouvaient impunément poursuivre cette politique.

Eric Sottas
Secrétaire général
de l'OMCT



Depuis l'arrivée du gouvernement actuelle irakien, les tensions contre Achraf n'ont cessé de monter. On a eu des tentatives de déplacer le camp, de le fermer, il y a eu des attaques directs, les dernières attaques on eu lieu en janvier directement contre les résidents. La difficulté ces derniers mois est d'acheminer les médicaments, une aide de type humanitaire. Il y a clairement une volonté de faire pourrir la situation, d'amener les résidents à quitter les lieux et si possible de les chasser hors du pays. En même temps le régime s'est durci et les exécutions ont augmenté. L'annonce de la possibilité d'un rapporteur spécial fait réagir Téhéran. Dans ce contexte, il est fondamental de rappeler la situation d'Achraf et la nécessité de protection. Ce n'est pas un problème d'aujourd'hui c'est un problème qui dure depuis des années. Il est nécessaire de reprendre le contrôle de la situation, une protection via les Nations Unies avec sur place l'encadrement des forces américaines qui doivent constituer un format de sécurité autour du camp.



Emmanuel Poilâne
Directeur exécutif
de France Libertés

Cela fait maintenant plusieurs années que Danielle Mitterrand est très attentive à la situation humanitaire du camp d'Achraf et France Libertés intervient régulièrement auprès du CDH pour contribuer à défendre les droits humains des réfugiés politiques d'Achraf. Aux côtés de l'OMCT et du MRAP, nous avons co-écrit une déclaration écrite qui sera soumise au Conseil des Droits de l'Homme afin que l'ONU, les Etats-Unis et l'Irak assument pleinement leurs responsabilités en garantissant la protection et la sécurité de chacun des individus emprisonnés à Achraf. Face aux vents de libertés qui soufflent aujourd'hui sur le monde arabe, le sort réservé au camp d'Achraf pourrait être un signe fort de changement politique dans la zone: l'affaiblissement des dictatures doit être un levier pour plus de force diplomatique de la part de l'ONU et des Etats Unis pour le retour à un équilibre salutaire et un Irak respectueux des droits de l'homme. Dans la volonté américaine d'aider l'Irak à devenir une démocratie, les solutions à apporter aux résidents d'Achraf sur le plan humanitaire pourraient être un signe humaniste très puissant pour le bien de tous.

Sid Ahmed Ghazali
Ancien Premier
ministre algérien



Nous sommes devant un problème d'urgence pour protéger la population d'Achraf. Il s'agit de prendre des mesures immédiates pour éviter de rentrer dans une situation de désastre humanitaire. Depuis deux ans, ce qui se passe dans la rue en Iran, c'est-à-dire une situation de protestation, c'est vraiment un soulèvement populaire qui a continué à se montrer comme tel contre le régime, pour la première fois depuis la formation de la république islamique les slogans sont devenus « A bas la dictature », « A bas Khameneï », et c'est un régime aux abois. Et quand un régime dictatorial se sent aux abois, il tend à faire diversion et créer une situation à l'extérieur. Et c'est pour ça que depuis trois ans, l'Iran n'a pas cessé de faire pression sur le gouvernement irakien, qui d'ailleurs, à travers la personne de M. Maliki, s'est montré extrêmement complaisant et soumis au régime iranien. Le devoir de la communauté internationale, c'est de prendre des mesures pour parer au danger immédiat qu'il est lié au régime iranien



Paddy Ashdown
Représentant spécial
de l'UE en Bosnie
(2002-06)

La 4e convention de Genève, qui protège les droits des réfugiés en temps de conflits et en temps de guerre, ne s'arrête pas à la fin de la guerre. Ces réfugiés qui ont été mis en difficulté ou menacés en temps de guerre, ne se voient pas retirer cette protection à la fin de la guerre, mais quand leur position retourne à la normale. Il est à présent de notre devoir de nous assurer que les promesses que nous avons faites seront honorées et nous devons être sûrs que le gouvernement irakien le fasse précisément. Le statut des Achrafiens sous la 4e convention de Genève ne dépend pas de leur opinion politique. Vos droits sous la quatrième convention ne sont pas diminués parce que vous avez des opinions qui ne conviennent pas aux autorités de divers pays. Il s'agit d'une protection absolue. Certains disent que c'est devenu un centre du terrorisme. Or, pas l'ombre d'une preuve n'a encore été produite pour soutenir cette allégation. Leurs droits à la protection est absolue et n'a pas été respecté. Et je suis extrêmement préoccupé par cette menace.

Juan Garcès
Avocat espagnol des
résidents d'Achraf



Nous assistons à Achraf à une expérience de torture à ciel ouvert pour l'ensemble de la population d'une ville ; ce que les experts tortionnaires appellent le « white noise » ou torture du bruit. On soumet à un bombardement sonore insupportable jusqu'à ce que la structure mentale, psychologique, physique soit brisée. La torture psychologique s'applique graduellement de manière croissante. Ils sont passés à 60 haut-parleurs, à 80, 120, 180 et maintenant ils en sont déjà à 210 haut-parleurs, jour et nuit. Ça signifie que les habitants, pratiquement, même la nuit, ne peuvent pas se priver de ces menaces et de ces bruits assourdissants. C'est une torture. Ce qui est en train de se passer à Achraf, c'est une violation ouverte et grave de la 4e Convention de Genève. Et pour cette Convention, ces violations sont considérées comme des crimes de guerre susceptibles d'être poursuivies d'après les principes de la juridiction universelle dans les Etats qui ont ratifié la Convention de Genève. Je me permets donc de faire un appel ici à la Commission des Droits de l'Homme pour qu'elle se manifeste ouvertement et clairement là-dessus.



Pr Eric David
Juriste belge, expert
en droit international

L'obligation de respecter et de faire respecter les conventions de 1949 et une obligation qui lie tous les Etats parties aux conventions de Genève. C'est dire que toute la communauté internationale reste responsable de ce qui se passe aujourd'hui à Achraf. Ces opérations de harcèlement effectuées par les forces irakiennes à Achraf, nous sommes là en présence de ce qu'on pourra appeler des sanctions collectives qui sont prises par les autorités irakiennes à l'encontre d'Achraf, ce qui viole diverses dispositions des conventions de 1949, en particulier l'article 50 de la 4e convention. L'Irak est tenu par le statut de réfugié qui a été de facto reconnu aux résidents du camp Achraf et qui a d'ailleurs été confirmé par la procédure qui a eu lieu [en Espagne]. Les violations de droits et libertés fondamentaux dans le cadre d'une attaque systématique ou généralisée contre une population civile, en l'occurrence la population d'Achraf, c'est exactement la définition du crime contre l'humanité de l'article 7 du statut de la cour pénale internationale.

David Matas
avocat canadien en
droit international



Le camp d'Achraf est un groupe de 3400 réfugiés iraniens en Irak menacés de génocide. La menace n'est pas une construction théorique basée sur la logique de leur situation. Elle est explicite, hurlée continuellement 24/24h, 7/7 jours, par 210 haut-parleurs autour du camp. Des voix crient dans les haut-parleurs: « Je tuerai les membres de l'OMPI ». Comme tout le monde dans le camp est membre de l'OMPI, la menace revient à crier « Je vous tuerai tous ». C'est à prendre au sérieux. Quand une menace de génocide est faite aussi ouvertement, la communauté internationale doit réagir. Même si les haut-parleurs ne disaient rien, le bruit à lui seul viole les normes de l'ONU contre la torture. Le devoir d'empêcher un génocide c'est aussi d'empêcher d'inciter au génocide. Il y a donc un devoir d'enlever ces haut-parleurs qui incite au génocide. De plus, ce devoir incombe directement à l'Irak comme signataire de la convention sur le génocide. Le lien entre les menaces contre le camp et le gouvernement iranien est direct. Les forces irakiennes causent des problèmes à la demande du gouvernement iranien.



Jean Ziegler
membre du CA de
France Libertés

Les Moudjahidine du peuple sont le seul mouvement révolutionnaire de libération nationale qui n'a pas d'Etat derrière lui. C'est le seul mouvement de libération nationale qui peut nous sauver de l'islamophobie. Ce sont des révolutionnaires, qui sont des hommes et des femmes de foi, musulmans, mais qui luttent pour des valeurs démocratiques de liberté, d'Etat de droit, de séparation des pouvoirs, pour les valeurs universelles. Alors, le fait qu'ils doivent réussir à libérer l'Iran, ça nous concerne tous. C'est un combat qui est tout-à-fait exemplaire. Nous devons vraiment beaucoup d'admiration et une totale solidarité aux Moudjahidine. Ils ont perdu des dizaines de milliers de tués, d'exécutés; Achraf c'est la dernière étape, de jeunes, de femmes, d'hommes. Je voudrais simplement leur dire merci, puisqu'ils luttent pour notre liberté, pour notre dignité.

Assurer la protection et la promotion des droits des résidents du camp d'Achraf en Irak

Extraits d'une déclaration écrite présentée par France Libertés, l'OMCT et le MRAP à la 16e session du Conseil des droits de l'homme le 14 février 2011.

Nous demandons au gouvernement des Etats-Unis :

- de réaffirmer sans ambiguïtés que les résidents du camp d'Achraf restent des «personnes protégées» en vertu de la 4e Convention de Genève et doivent à ce titre continuer de jouir des droits fondamentaux et des protections garanties par cette convention ;
- de reprendre immédiatement la responsabilité directe de la protection des résidents du camp d'Achraf et de déployer des forces militaires adéquates qui aideront également la MANUI à installer une équipe de surveillance permanente ;
- de prendre également les mesures idoines pour lever le siège inhumain d'Achraf qui dure depuis deux ans; mettre fin à la torture psychologique des résidents en cours depuis onze mois et expulser les agents du ministère du renseignement du régime iranien qui campent illégalement devant l'entrée et l'aile sud du camp d'Achraf, uniquement avec l'aide et le soutien du gouvernement et des forces irakiennes;
- compte tenu que dans sa résolution (0075/2010) adopté le 25 novembre 2010, le Parlement européen estime que «les pressions externes exercées sur les résidents du camp (Achraf) perdurent sous prétexte que l'OMPI figure toujours sur la liste noire des Etats-Unis», de radier le nom de l'OMPI de la liste des organisations terroristes du département d'Etat en application du jugement de la Cour d'appel fédérale de Washington (juillet 2010).



Anne-Marie Lizin
présidente honoraire
du sénat belge

La responsabilité qu'ont prise les Etats-Unis au moment où ils désarment un groupe, est une responsabilité dont ils ne peuvent pas se défaire. Le problème posé à Achraf, c'est que le traitement des gens d'Achraf et la difficulté de les protéger montrent que la guerre en Irak a servi à étendre la zone de pouvoir de l'Iran. L'ONU peut-elle assurer un tel devoir de protection là où l'Etat le plus fort n'est pas capable de le faire? L'Irak est aujourd'hui sous contrôle des forces iraniennes. Le danger pour Achraf, c'est une opération non organisée à partir de l'Iran, menée avec une tolérance de quelques noyaux dans les forces irakiennes qui laisseront passer. A l'occasion du débat sur la résolution sur l'Iran, c'est un point qui devrait être relevé par le plus grand nombre de délégations, pour obtenir l'exercice effectif en coordination avec l'ONU de la fonction de protection.



Ruth Wedgwood
Professeur
en droit
international
USA

Ce serait vraiment malheureux que l'ONU, ayant inventé l'expression «la Responsabilité de Protéger», soit la première à la violer et à abandonner un groupe de civils désarmés aux mains d'un régime brutal. Je peux dire, en tant qu'Américaine, que Maliki est très proche du régime iranien et nul ne devrait avoir de doute sur la manière dont il accomplit les souhaits de Téhéran. Le droit d'être libre de la torture, qui est l'article 7 du Pacte des droits civils et politiques, l'article 6, le droit à la vie, le droit à la personnalité humaine et le droit d'être reconnu devant la loi. Tout ceci est en danger dans la manière dont est traitée Achraf en Irak.